



La S.A.S. Kerwatt est une société par actions simplifiées, initiée par le réseau Taranis et quatre associations locales ainsi que des citoyen-ne-s du territoire breton.

Structures fondatrices de la S.A.S. Kerwatt :

Associations locales initiatrices de projets :

- Dol'Watt (Dol de Bretagne)
- E-Kêr (Pont l'Abbé)
- Etoile Solaire (Pays de Redon)
- Trégor Energ'éthiques (Lannion)

Associations co-fondatrices :

- EPV et son réseau : Taranis (Bretagne)

Société co-fondatrice :

- S.A.S. SISER (Bruz)

Municipalité co-fondatrice :

- commune de La Chapelle de Brain

Préambule

Objectifs

La S.A.S Kerwatt s'inscrit dans la nécessaire adaptation collective aux urgences climatiques.

Elle s'est donnée comme objectifs de promouvoir la sobriété énergétique, les économies d'énergie et de permettre au plus grand nombre de s'approprier la production d'une énergie renouvelable et locale sur le territoire breton, dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.

Kerwatt veut montrer l'exemple et encourager le développement d'autres projets du même type.

Philosophie du projet

1. L'engagement éthique : montrer l'exemple ! La France s'est engagée à réduire de 40% ses émissions de gaz à effet de serre et à couvrir 32% de ses besoins énergétiques par des énergies renouvelables d'ici 2030^[1]. Cet objectif ne pourra être atteint que si chacun.e fait sa part. Les membres de Kerwatt sont déterminés à faire la leur, là où ils vivent.
2. Une cohérence écologique et territoriale : produire l'énergie là où elle est consommée ! Appliquer à l'énergie le principe du « circuit court » désormais admis dans le domaine alimentaire. En devenant sociétaire de la SAS, les citoyens.nes du territoire deviennent coproducteurs.trices d'une énergie renouvelable consommée sur place et acteurs.trices face aux enjeux climatiques.
3. Un modèle social et économique innovant : réaliser ensemble un premier pas vers l'autonomie énergétique de nos territoires ; construire un modèle économique coopératif dans lequel chacun.e a le même poids dans les prises de décisions, quel que soit son engagement financier, dans lequel l'intérêt général prime sur les intérêts particuliers (privés et extérieurs), dans lequel l'objectif est le développement de projets solidaires d'énergies renouvelables, non la spéculation. Une belle aventure !

Toute personne qui le souhaite peut investir une partie de son épargne dans une ou plusieurs actions de Kerwatt et devenir ainsi coproductrice d'une énergie renouvelable sur son territoire. Chaque actionnaire dispose d'une voix dans la gouvernance de la S.A.S., quel que soit le nombre d'actions qu'il détient.

Un modèle déjà connu en France

Sur le territoire national, 300 projets d'énergie solaire citoyenne sont actuellement en cours, dont une trentaine en Bretagne :

- Mellac (29) : 300m² de panneaux en service depuis 2010
- Melesse (35) : 2000m² en service depuis 2015
- Lorient et Etel (56)
- Brest
- ...

De nombreuses sociétés coopératives fleurissent pour s'approprier et produire une énergie renouvelable et locale. Encourageant !

Une S.A.S. appelée à s'élargir

Kerwatt a vocation à accueillir d'autres associations bretonnes porteuses de projets d'énergies renouvelables.

En tant que membres fondateurs, les associations initiatrices apportent :

- la concrétisation d'un nouveau modèle de société, plus sobre et plus solidaire
- une force de mobilisation grâce à leur connaissance du tissu social local
- une méthodologie éprouvée par des partenaires spécialisés : le réseau Taranis[2] (régional) et le réseau Energie Partagée[3] (national) ont vocation à soutenir le développement des initiatives citoyennes en matière d'énergie renouvelable. Par des formations et des partages d'expériences, les associations adhérentes de ces réseaux acquièrent des compétences pour mener à bien leurs projets.

[1] Engagement pris lors de la COP 21 à Paris en 2015. Objectifs par rapport à la situation de 1990.

[2] <http://reseau-taranis.fr>

[3] <https://energie.partagee.org>